

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026**Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 16  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) .....: 1

Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,****En présence de :**BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST  
Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH  
Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER  
Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,  
SCHMITT Yannick**Absent(s) excusé(s) :** HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie  
(pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie  
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,  
**DESIGNE** Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication .....

**02 SEP. 2026**Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:**02 SEP. 2026****Pour extrait conforme,**Le Maire,  
Michel LORENTZLe Secrétaire de séance,  
Roger BOEHM

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h  
 à la Mairie de Roeschwoog  
 Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026

Membres élus.....: 19  
 Membres en fonction.....: 19  
 Membres présents .....: 16  
 Absent(s) avec Procurations: 2  
 Absent(s) .....: 1  
  
 Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST  
 Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH  
 Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER  
 Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,  
 SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie  
 (pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie  
 (pouvoir à HOFFARTH Muriel)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026**

Le procès-verbal a été transmis avec l'invitation à la présente séance.

Mme Karin KLEIN a demandé la modification du procès-verbal pour le point « avis sur la demande de permis exclusif de recherches de gites géothermiques dit « Delta de la sauer ».

Mme KLEIN n'était pas favorable aux essais vibratoires et avait émis un vote « contre ».

Le procès-verbal et la délibération ont été rectifiés en ce sens :

« Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix POUR, 5 voix CONTRE (Elodie SCHMITT MOERCKEL x2, Rosalie LEONHARD, Yannick SCHMITT, Karin KLEIN)

**EMET** un avis favorable avec réserves :

- interdiction des essais vibratoires en zone urbanisée ;
- information préalable des propriétaires concernés ;
- mise en place d'un fonds de garantie adapté aux risques encourus ;
- engagement formel du pétitionnaire sur les modalités d'indemnisation des éventuels dommages causés aux personnes, aux biens et à l'environnement. »

Le Maire soumet le procès-verbal avec les modifications énoncées ci-dessus à approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

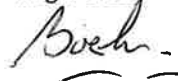
**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2026

Date de publication .....: **02 SEP. 2026**

Date de transmission à  
 la Sous-Préfecture.....: **02 SEP. 2026**

 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
 Roger BOEHM



# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h  
 à la Mairie de Roeschwoog  
 Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026

Membres élus.....: 19  
 Membres en fonction.....: 19  
 Membres présents .....: 16  
 Absent(s) avec Procurations: 2  
 Absent(s) .....: 1

Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST  
 Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH  
 Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER  
 Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,  
 SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie  
 (pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie  
 (pouvoir à HOFFARTH Muriel)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### **OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 03 – NOUVEAU PERISCOLAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA COULEUR DES TASSEaux VERTICAUX DU BARDAGE ET SUR LA CLOTURE D'ENCEINTE DE LA COUR**

Le Maire fait un point d'avancement du chantier.

Le test d'étanchéité à l'air a été effectué le jeudi 25 juin dernier.

Les résultats de perméabilité à l'air (sous 4Pa), le taux de renouvellement d'air et l'exposant du débit d'air sont conformes à la norme.

Les infiltrations d'air relevées générées par le perçage des événements ont pu être corrigées.

La réalisation des mesures d'étanchéité nécessitant des différences importantes de températures entre l'intérieur du bâtiment et l'extérieur, un deuxième test sera effectué cet hiver.

Le Maire revient ensuite sur le bardage en cours de pose.

Il interroge le Conseil municipal sur la couleur des tasseaux verticaux (décors), dont la nuance de couleur est plus claire que celle du bardage. Le fournisseur initial du bardage ne proposant plus la référence, la Société Système WOLF avait dû s'orienter vers un autre fournisseur. Le type de bois et la couleur étaient modifiés.

Si la même couleur bardage / tasseaux est souhaitée, tous les tasseaux devront être repeints, prolongeant la durée des travaux. Pour ce faire, le titulaire du marché demande une plus-value de 13 950,00 € HT.

Le Maire indique les possibilités qui s'offrent à la commune et sollicite l'avis du Conseil municipal à ce sujet.

- 1) La Commune demande une couleur identique bardage / tasseaux verticaux et valide la plus-value
- 2) La Commune, au vu du retard pris par le chantier, demande l'application des indemnités de retard
- 3) La Commune maintient la couleur.

Le Maire rappelle ensuite les principes retenus, lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin dernier pour l'aménagement des abords du nouveau bâtiment et de la place des cérémonies.

- Déplacement de la clôture en intégrant l'arbre de la liberté dans l'enceinte de la cour haute
- Agrandissement de la cour haute qui accueillera sur la pause méridienne uniquement les enfants de la maternelle. Une prédominance d'herbe autour de l'arbre de la liberté est demandée.
- 2 entrées surveillées par les enseignants à l'entrée et à la sortie des classes :  
 Entrée actuelle  
 Accès arrière du périscolaire pour les cyclistes.

Après échanges avec la maîtrise d'œuvre, la proposition d'un escalier le long de la façade du bâtiment côté cour ne sera pas suivie.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers quant au type et à la hauteur de la clôture.

Mme Marilyn KOCHER et Mme Mélanie CHAST soulignent la nécessité d'une clôture haute pour limiter les risques d'intrusion et disposer d'une école et d'un périscolaire sécurisés.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **DECIDE** de ne pas donner de suite au devis en plus-value soumis par le titulaire du marché pour accorder la couleur des tasseaux verticaux avec le bardage du bâtiment

**DECIDE** le maintien de la couleur des tasseaux verticaux tels qu'ils sont actuellement.

**OPTE** pour une clôture haute limitant les risques d'intrusion et de sortie des enfants.

Date de publication .....: **02 SEP. 2026**

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....: **02 SEP. 2026**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Roger BOEHM

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Boehm", is written over the printed name of the secretary.

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026**

|                                |                                                              |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Membres élus.....: 19          | <u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>          |
| Membres en fonction.....: 19   | <u>En présence de :</u>                                      |
| Membres présents .....: 16     | BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST         |
| Absent(s) avec Procurations: 2 | Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH           |
| Absent(s) .....: 1             | Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER      |
|                                | Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,      |
|                                | SCHMITT Yannick                                              |
| Quorum .....: 10               | <u>Absent(s) excusé(s) :</u> HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie |
|                                | (pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie          |
|                                | (pouvoir à HOFFARTH Muriel)                                  |
|                                | <u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /                           |
|                                | Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS                 |

### **OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 04 – PROJET DE REHABILITATION DES LOCAUX QUITTES PAR LA SOCIETE LA POSTE 11A RUE PRINCIPALE POUR Y ACCUEILLIR UN CAFE / SALON DE THE**

Comme déjà évoqué lors des précédentes séances du Conseil municipal du 8 avril et du 15 juin 2026, la Société LA POSTE a remis les clés des locaux du bureau d'accueil postal au 11A rue Principale le mardi 3 mars 2026. Un état des lieux a été effectué. Les locaux ont été rendus dégradés et sales, après près de 25 années d'utilisation. Lors de la précédente mandature le Conseil municipal avait pris la décision de principe d'accueillir dans ces locaux libérés un café/salon de thé dans le cadre d'un contrat de bail commercial avec Mme Natacha HOFFARTH.

Le Conseil municipal nouvellement installé lors de sa séance du 8 avril 2026 a confirmé la poursuite de ce projet.

Le Maire rappelle que pour rénover les locaux et accueillir un commerce, les travaux à mener sont importants. L'installation d'un salon de thé avec une cuisine sur site implique de respecter plusieurs catégories de règles et de normes : urbanisme, hygiène, sécurité incendie, ERP et réglementation commerciale. Elle nécessite également une puissance électrique (triphasé) non disponible actuellement.

La Commune s'est adjoint l'aide d'un architecte local pour la réalisation des plans de réaménagement et la constitution du dossier ERP (Etablissement recevant du public). Le permis de construire et le dossier ERP ont été déposés le 24 avril 2026.

La livraison des locaux espérée pour fin de l'été, sera prévisionnellement effective pour la mi-septembre 2026.

Le coût des travaux est réestimé à près de 54 185,00 € HT, soit près de 65 037,00 € TTC (hors nouveau raccordement fibre).

| Titulaire du marché | Lot                                                        | COUT HT            | COUT TTC           |
|---------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| SRP                 | Remplacement porte d'entrée + remplacement fenêtre cuisine | 12 569.00 €        | 15 082.80 €        |
| H&E Concept         | Plâtrerie                                                  | 8 664.84 €         | 10 397.81 €        |
| Wurth               | Carrelage + Sanitaire                                      | 21 030.76 €        | 25 236.91 €        |
| Charpente Gabel     | Auvent façade                                              | 10 089.40 €        | 12 107.28 €        |
| Electricité KOCHER  | Electricité                                                | 16 276.38 €        | 19 547.46 €        |
| ES                  | Nouveau raccordement                                       | 4 438.63 €         | 5 326.36 €         |
| BECK                | Menuiseries intérieures                                    | 2 146.00 €         | 2 575.20 €         |
| ROSACE              | Raccordement fibre<br>En attente du devis                  |                    |                    |
| <b>TOTAL</b>        |                                                            | <b>54 184.25 €</b> | <b>65 036.91 €</b> |

Le Maire rappelle qu'il a introduit une demande d'aide financière au Fonds de solidarité territorial auprès de la CEA.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,  
**PREND ACTE** de ces informations.

Date de publication .....: **02 SEP. 2026**

Date de transmission à  
 la Sous-Préfecture.....: **02 SEP. 2026**



**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
 Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
 Roger BOEHM

*Boehm*

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026**

|                              |    |                                                              |
|------------------------------|----|--------------------------------------------------------------|
| Membres élus.....            | 19 | <u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.</u>          |
| Membres en fonction.....     | 19 | <u>En présence de :</u>                                      |
| Membres présents .....       | 16 | BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST         |
| Absent(s) avec Procurations: | 2  | Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH           |
| Absent(s) .....              | 1  | Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER      |
|                              |    | Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,      |
|                              |    | SCHMITT Yannick                                              |
| Quorum .....                 | 10 | <u>Absent(s) excusé(s) :</u> HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie |
|                              |    | (pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie          |
|                              |    | (pouvoir à HOFFARTH Muriel)                                  |
|                              |    | <u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /                           |
|                              |    | Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS                 |

**OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 05 – PROJET DE RESIDENCE SENIOR ET DE CENTRE DE SANTE 11 RUE PRINCIPALE : MISSION AU BUREAU D'ETUDES BEREST POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER ET LE DOSSIER LOI SUR L'EAU**

Le Maire rappelle que la Société ALFA Immobilier a manifesté son intérêt pour la réalisation d'une résidence sénior et d'un centre de santé à Roeschwoog sur la propriété 11 rue Principale (lotissement Brinkmann). La Commune dans ses projets antérieurs a toujours pensé combiner dans un même bâtiment la résidence séniors et le centre de santé.

La société ALFA demande toutefois de dissocier le projet de résidence sénior et le projet de centre de santé.

Le Maire présente les dernières esquisses élaborées, présentant un bâtiment distinct pour le Centre de santé.

Lors de sa séance du 9 mars 2026, le Conseil municipal, afin d'avancer sur le projet de centre de santé et de déterminer exactement les besoins, les contraintes et les souhaits des professionnels de santé, avait pris la décision de faire appel à un spécialiste dans ce domaine, la Société Office Santé, à même d'analyser le potentiel et les modalités à envisager pour la création d'un centre de santé.

La Commune avait déjà, pour son projet précédent, déposé un dossier de demande de permis d'aménager et avait été, dans ce cadre-là, contrainte à la réalisation de fouilles archéologiques et la réalisation de plantations de compensation en raison de l'abattage des arbres de la propriété.

Au vu du nouveau projet, il est nécessaire de reprendre ce dossier d'aménagement. Par décision du 8 avril 2026, le Conseil municipal avait décidé de s'adjoindre une aide pour la reprise du dossier de permis d'aménager pour le projet de résidence séniors et de centre de santé.

Après consultation, il est proposé de confier au Bureau d'études BEREST la réalisation du permis d'aménager, le dossier Loi sur l'eau et le chiffrage des voiries et infiltrations d'eau.

Le coût estimé de cette mission s'élève à environ 12 875,00 € HT, soit près de 15 450,00 € TTC.

En option, si besoin, l'établissement d'un diagnostic par un écologue et la recherche d'une zone humide se monterait à près de 5 470,00 € HT soit 6 564,00 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux délégations consenties au maire ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Considérant la nécessité pour la commune de se faire assister dans le cadre du projet de réalisation d'une résidence sénior et d'un centre de santé et notamment de l'élaboration d'un dossier de permis d'aménager et d'un dossier loi sur l'eau ;  
Considérant que cette mission requiert le recours à un prestataire extérieur disposant des compétences techniques adaptées ;  
Vu la délibération du Conseil municipal n°2026/04/08 – 11 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,  
**APPROUVE** le choix du Bureau d'études BEREST pour la réalisation de la mission d'établissement du permis d'aménager, le dossier loi sur l'eau et les estimatifs de voirie et infiltrations d'eau  
**DECIDE** la prise en charge des frais liés à cette mission pour un montant estimé à près de 12 875,00 € HT, et en option un diagnostic écologique d'une montant de près de 5 470,00 € HT.  
**AUTORISE** le Maire, après analyse des offres, à effectuer le choix du prestataire et à signer le marché ainsi que tous les documents y afférent  
**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la bonne exécution de cette décision.  
Les crédits sont inscrits au budget annexe lotissement Brinkmann.

Date de publication .....: **02 SEP. 2026**

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....: **02 SEP. 2026**



Le Secrétaire de séance,  
Roger BOEHM

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h**  
**à la Mairie de Roeschwoog**  
**Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026**

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 16  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) .....: 1

Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de :

BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST  
Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH  
Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER  
Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,  
SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie  
(pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie  
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 06 – DECISION DE CREATION D’UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE A 29/35<sup>EME</sup> – ATSEM**

Conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pouvoir répondre au besoin du service et pour renforcer l’équipe des ATSEM, le Maire propose la création d’un emploi d’aide à l’école maternelle au grade d’ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour accroissement temporaire d’activité à compter du 17 août 2026 pour une durée d’environ 1 an.

Le temps de travail des ATSEM est de 35h hebdomadaire pendant la période scolaire, de 10h pendant les petites vacances scolaires et de 60 heures pendant les congés d’été.

Le temps de travail de l’agent sera annualisé sur la période où l’agent sera en fonction à 29/35<sup>ème</sup>.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d’ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité, pour renforcer l’équipe des ATSEM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et des représentés,

**DECIDE** le recrutement d’un agent dans le grade d’ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe pour une aide à l’école maternelle à 29/35<sup>ème</sup>, en qualité de contractuel pour une durée de près de 1 an.

Les attributions consisteront :

- à assister les enseignants dans leurs tâches quotidiennes,
- à seconder les ATSEM titulaires dans leur travail,
- à accueillir les enfants,
- à inculquer les règles d’hygiène aux enfants et à les aider,
- à assurer la propreté et le nettoyage courant des locaux en période scolaire et le nettoyage approfondi des locaux en période de congés scolaires.

La durée hebdomadaire de service sera annualisée en tenant compte des périodes scolaires (35h de travail hebdomadaire), des périodes de petites vacances (10 heures de travail à effectuer) et de grandes vacances (60 h de travail à effectuer).

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 du grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe : indice brut : 368, indice majoré : 367.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1<sup>er</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Date de publication .....:

**02 SEP. 2026**

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:

**02 SEP. 2026**



**Pour extrait conforme.**

Le Maire,  
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,  
Roger BOEHM

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2026 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 3 juillet 2026

Membres élus.....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents .....: 16  
Absent(s) avec Procurations: 2  
Absent(s) .....: 1  
  
Quorum .....: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST  
Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HOFFARTH  
Muriel, HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER  
Marilyn, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël, SCHMITT Samy,  
SCHMITT Yannick

Absent(s) excusé(s) : HEINTZ Maxime, LEONHARD Rosalie  
(pouvoir à KOCHER Marilyn), SCHMITT-MOERCKEL Elodie  
(pouvoir à HOFFARTH Muriel)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : DELIBERATION 2026/07/08 – 07 – APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2025 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU SDEA**

Les rapports annuels 2025 du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle pour les périmètres Eau Potable Roeschwoog et environs et pour le périmètre Assainissement Uffried ont été transmis au Conseil municipal par mél du 3 juillet 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,  
**PREND ACTE** des rapports annuels 2025 du Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle pour le périmètre Eau Potable Roeschwoog et environs et pour le périmètre Assainissement Uffried.

Date de publication .....: **02 SEP. 2026**

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....: **02 SEP. 2026**



Le Secrétaire de séance,  
Roger BOEHM

*Boeh*